

AVIS A LA POPULATION DE LA COMMUNE DES BREULEUX

Ordre du jour

**Assemblée communale extraordinaire du
lundi 15 avril 2024 à 20h00 à la salle de spectacles (cinéma)**

Ordre du jour :

1. Discuter et voter un crédit supplémentaire de fr. 50'000.- pour le changement de la conduite communale de bouclage du réseau d'eau potable située sur la parcelle no 7 du ban des Breuleux ; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
2. Discuter et accepter l'octroi d'un droit de superficie gratuit de 50 ans à l'Espace Nordique Erguël, sur une surface d'environ 170 m2, située à Mont-Crosin sur la parcelle no 868 du ban de Courtelary ; donner compétence au Conseil communal pour en fixer les conditions.
3. Discuter et voter un crédit de fr. 270'000.- pour alimenter le fonds cantonal du Service de l'Enseignement concernant le financement de l'enseignement numérique de cercles scolaires constitués de communes avec des moyens modérés ; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
4. Discuter et voter l'abrogation du Règlement de police de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
5. Discuter et voter l'abrogation du Règlement de l'agence communale AVS de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
6. Discuter et voter l'abrogation du Règlement relatif à la taxe communale sur le séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
7. Discuter et voter l'abrogation du Règlement d'impôt de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
8. Discuter et voter l'abrogation du Règlement sur les élections communales selon système majoritaire à deux tours de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
9. Discuter et voter l'abrogation du Règlement concernant le Service de défense contre le feu de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.

Les règlements mentionnés sous chiffres 4 à 9 sont déposés publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'Assemblée communale au secrétariat où ils peuvent être consultés tout comme sur le site internet www.breuleux.ch

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Permanence des conseillers communaux

Les conseillers communaux, rapporteurs des dossiers, sont à votre disposition **jeudi 11 avril 2024 de 17h30 à 18h00 au bureau communal**, pour répondre à toutes vos questions au sujet des propositions soumises à l'Assemblée communale extraordinaire du 15 avril 2024.

Nouvelle employée communale

Le Conseil communal a nommé Mme Fabienne Boillat en tant que collaboratrice administrative dès le 1^{er} juin 2024, à un taux d'occupation de 50%, en remplacement de Mme Alyson Tramaux, prochainement sur le départ.

Action pour les familles

Nous vous rappelons que l'action pour les familles (parent(s) accompagné(s) de leur(s) enfant(s) jusqu'à 18 ans habitant dans le même ménage) qui leur permet de bénéficier gratuitement et une fois par année d'une offre à choix comprenant les transports publics et l'entrée au zoo de Bâle ou au Musée des transports de Lucerne a été reconduite en 2024 et est valable durant les vacances scolaires et les jours fériés jurassiens.

Il suffit aux intéressés de se présenter au guichet de l'administration communale durant les heures d'ouverture, une semaine avant la date prévue, pour bénéficier du bon à échanger dans une gare des Chemins de fer du Jura.

Commune fusionnée : aspects pratiques

Après l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 de la nouvelle commune fusionnée des Breuleux, il est utile de rappeler que les réponses à la plupart des questions des citoyens peuvent être trouvées directement en ligne sur le site internet www.breuleux.ch.

La convention de fusion à disposition sur ce site traite notamment de toutes les thématiques mises en place ou devant l'être suite à la réunion des deux anciennes communes des Breuleux et de la Chaux-des-Breuleux.

Pour toute autre information, l'administration communale se tient à votre disposition, idéalement par courriel, à l'adresse suivante : info@breuleux.ch.

Le Conseil communal